



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 décembre 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION,

**Absent** : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN, M. Laurent CLÉMENT

**Pouvoir** : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN pour Mme Annick BIGUET, M. Laurent CLÉMENT pour M. Nathalin CLEUET

**Secrétaire de séance** : M. François VIVION,

<b>Date de convocation</b> : 5 décembre 2017	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage</b> : 5 décembre 2017	- en exercice : 11
	- présents : 9
	- votants : 11

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant une demande de location de salle à titre gracieux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout.

### Délibérations

1. Décision modificative budget assainissement et mairie
2. Révision des tarifs communaux
3. Avis du Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
4. Demande de location de la salle polyvalente, à titre gracieux

### Questions diverses

- Voyages scolaires
- Restructuration des réseaux d'assainissement du bourg
- Défense incendie
- Eolien
- Colis de Noël
- Eglise
- Matériel de fin d'année
- Simer
- Ecomusée
- Epicerie
- U.S. Payroux

### **DELIBERATION 2017-54 : Décision modificative budget assainissement et mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative au budget assainissement afin d'acquitter les dernières factures et au budget mairie afin d'acquitter une facture pour les travaux du plan d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'effectuer** les décisions suivantes :

Budget assainissement :	c/61523 :	+80.99€
	c/6541 :	+10.94€
	c/706129 :	-91.93€
Budget mairie :	c/231 op 127 :	+8705.00€
	c/61521 :	-8705.00€

### **DELIBERATION 2017-55 : Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'appliquer** les tarifs suivants pour l'année 2018

↳ **Location de la grande Salle polyvalente :**

Commune : 170€ pour le week end ;  
90€ pour la journée

Hors commune : 220€ pour le week end ;  
120€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la petite Salle polyvalente :**

Commune : 100€ pour le week end ;  
60€ la journée sans cuisine,  
80€ la journée avec la cuisine

Hors commune : 150€ pour le week end ;  
80€ la journée sans cuisine,  
100€ la journée avec la cuisine

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la grande et la petite Salle polyvalente :**

Commune : 200€ pour le week end ;

Hors commune : 250€ pour le week end ;

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit

Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la salle des associations :**

Uniquement Commune : 100€ pour le week end  
80€ pour la journée

+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

**Il est rappelé, pour toute location, en plus d'un contrat signé, qu'une attestation de responsabilité civile est demandée ainsi qu'un chèque de caution de 500€ pour la grande salle, 250€ pour la petite salle et de 250€ pour la salle des associations.**

↳ **Concession cimetièrè :**

Concession cinquantenaire (2.76m<sup>2</sup>) : 150€

Cave urne cinquantenaire : 250€

↳ **Les entrées charretières :**

un forfait de 300€ est demandé pour la mise en place d'une entrée de 6 mètres avec tête de buse, tuyaux et cailloux.

↳ **Taxe d'assainissement :**

en vertu de la réglementation en vigueur (décret n°237-2000 du 13 mars 2000) la redevance d'assainissement collectif doit être composée d'une part fixe.

La part fixe passe de 25€ à 30€.

La part variable passe de 080€/m<sup>3</sup> à 1€/m<sup>3</sup> d'eau usée, basée sur la consommation d'eau potable.

↳ **Raccordement assainissement :**

le montant de 500€ sera facturé pour tout nouveau raccordement au réseau collectif de la commune.

↳ **Photocopies :**

La photocopie noir et blanc et couleur : 0.30€.

**DELIBERATION 2017-56 : Avis du Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a rendu obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale, à l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, l'adoption d'un schéma de mutualisation. La communauté de communes Vienne et Gartempe a ainsi élaboré un projet de schéma de mutualisation que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 24 octobre 2017, a approuvé.

Le schéma de mutualisation comprend une première partie relative au bilan de la mutualisation actuelle, ainsi qu'une seconde partie relative au schéma de mutualisation proprement dit et aux principales orientations à venir de la mutualisation.

Les principaux axes de schéma de mutualisation sont :

- La poursuite de la mise à disposition de services descendantes pour des opérations particulières concernant les services voirie-bâtiment, bureau d'étude VRD, affaires juridiques et commande publique, ressources humaines-prévention
- Le développement de mise à disposition de services descendants et ascendantes pour répondre à des besoins permanents dans un objectif d'économies pour l'ensemble du territoire.
- L'extension du service commune « instruction du droits des sols » courant 2018
- Le recours au regroupement de commandes ainsi qu'au partage de matériels seraient favorisés, dans une volonté de recherche d'économies.
- La réalisation de prestations de services

Le schéma précise l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement :

- En ce qui concerne la CCVG, la mutualisation pourrait entraîner la nécessité de renforcer quantitativement et qualitativement les effectifs, et à augmenter en conséquence légèrement les dépenses de fonctionnement.

Ces hausses s'expliquent essentiellement par le transfert de charge de l'Etat vers les communes et la Communauté de Communes, par l'augmentation des normes applicables, ainsi que par le développement de la mutualisation.

- En ce qui concerne les communes membres, les effectifs et les dépenses de fonctionnement sont stables.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délais, son avis est réputé favorable.

Le Maire demande au Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, d'émettre un avis sur ce schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

**Par 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention**

- **de valider** le schéma de mutualisation établi par le Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

### **DELIBERATION 2017-57 : Demande de location de salle à titre gracieux**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du courrier reçu en mairie de l'association des Parents d'élèves de l'école publique du Vigeant concernant une demande de location de la salle à titre gracieux pour l'organisation d'un loto.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accorder** la salle polyvalente à l'association des parents d'élèves de l'école publique du Vigeant, le samedi 10 février 2018, à titre gracieux à l'occasion de leur loto.

### **Questions diverses**

- Voyages scolaires

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune prend à sa charge, après demande de plan de financement à l'établissement, les frais liés au voyage scolaire des enfants résidant sur la commune. Elle supportera le coût demandé à la famille jusqu'à concurrence de 150€ par enfant et par an.

- Restructuration des réseaux d'assainissement du bourg

Monsieur le maire présente le rapport de l'ouverture des plis pour l'appel d'offre de restructuration des réseaux d'assainissement du bourg. Il rappelle qu'il y a une tranche ferme et 2 tranches optionnelles. Le conseil départemental subventionne à hauteur de 10% ainsi que l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 60%.

Les montants oscillent entre 106 721.73€ HT et 151 763.00€ HT.

- Défense incendie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la proposition du maire de Plaisance pour l'achat groupé d'un débitmètre permettant de contrôler en régie les bornes incendie.

- Eolien

Monsieur le maire rappelle que l'opérateur éolien Volkswind organise une exposition les mercredi 13 et vendredi 15 décembre concernant leur projet d'installation d'éoliennes au nord de St Martin L'Ars et au sud d'Usson du Poitou.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil d'une demande de rendez-vous pour un projet potentiel au sud de la commune par l'opérateur éolien Valorem.

- Colis de Noël

Mme Alison McDonagh informe que les colis de Noël, pour les plus de 75 ans n'ayant pas pu participer au goûter du 8 décembre, seront disponibles mercredi 13 décembre. La distribution est planifiée.

- Eglise

M. Patrick Vignaud et M. Nathalin Cleuet informent qu'il sera nécessaire de prévoir des travaux au niveau de l'église, suite au constat établi après l'arrachage des ronces sur les murs extérieurs.

Les pierres situées au-dessus du portail sont descellées ainsi que sur un pilier coté sacristie. Des entreprises seront contactées pour un devis.

- Matériel de fin d'année

M. Nathalin Cleuet informe que les guirlandes en face de l'église ont été prêtées à la commune. Il faut prévoir des achats courant 2018 pour compléter l'illumination de fin d'année.

- Jeux plan d'eau

M. Nathalin Cleuet informe les membres du Conseil Municipal que les jeux sur l'aire de loisirs ont été installés avec l'aide gracieuse de M. Jean-Yves Fumeron. Le complément pour la tyrolienne est arrivé.

- Simer

M. Nathalin Cleuet rend compte de la réunion du Simer. Les communes du canton de Chauvigny partent sur Poitiers suite à fusion des communautés de communes. Le syndicat prévoit d'agrandir l'usine de traitement de Sillars. En 2019, la redevance n'existera plus mais sera englobé dans une taxe.

- Ecomusée

M. Noël Vivion rend compte de la réunion de l'écomusée. Il a jugé cette dernière très instructive.

- Epicerie

M. Edmond Bernard demande des nouvelles de la personne qui a visité l'épicerie.

Monsieur le maire lui répond que pour le moment, la personne n'a pas donné suite. Il va la contacter très prochainement.

- U.S. Payroux

M. Edmond Bernard demande des nouvelles concernant le stade de foot.

Monsieur le maire répond que le district n'oblige pas au raccordement des sanitaires au réseau collectif. Un devis à l'entreprise MPS a été demandé pour la mise aux normes électricité et chauffage.

Fin de la réunion 23h